

BATEAU ECOLE AISNE MMARNE OISE OURCQ

12 chemin du villé

02200 PASLY

Tel : 06 27 63 32 43

Mail : elibateau02@outlook.fr



www.permis-bateau-aisne.fr

N° d'agrément : 2016 /2011-2012-2013-2018-2019

CONTRAT DE FORMATION

Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de dispenser la formation pratique et théorique du candidat signataire ci-dessous, en vue de l'obtention du permis OC (Option côtière) ou OEI (Option Eaux Intérieures).

Le programme et le déroulement de la formation sont conformes aux objectifs du programme des Affaires Maritimes.

L'établissement de formation s'engage à appliquer une pédagogie visant l'atteinte des objectifs définis dans le livret de certification remis aux candidats. Le programme et le déroulement de la formation devront permettre au candidat d'acquérir l'ensemble des étapes de connaissances répertorié au « livret du candidat ».

Après avoir fourni le timbre fiscal, la photocopie de la pièce d'identité en cours de validité, les cerfas administratifs dûment complétés, les contrats (vente et formation) signés et la photo d'identité, le candidat mandate l'établissement de formation pour accomplir, en son nom et place, toutes les démarches et formalités nécessaire auprès de l'administration.

Programme de formation

10 heures de formation théorique réparties en 4 cours de 2h30 pour le permis OC.

7H30 en 3 cours de 2h30 pour le permis OEI.

Au terme de cette formation de théorie et de théorie pratique, le candidat devra s'inscrire, (30€) sur la plateforme d'un prestataire de service afin de valider son examen théorique. Celui-ci est valable 18 mois.

Dans ce laps de temps, le candidat devra effectuer les 2 heures de pratique sur le bateau, afin de valider les items du livret de certification.

Si la pratique est effectuée avant l'obtention de l'examen théorique, celle-ci est valable 3 mois à compter du jour indiqué sur le livret de certification. Si le candidat n'a pas validé son examen théorique dans ce délai, la pratique devra être repassée et sera facturée 80€.

Tarifs des prestations faisant l'objet du contrat

Voir onglet « tarif » sur le site www.permis-bateau-aisne.fr

Modalités de paiement

Es modalités de paiement sont définies de la manière suivante : la totalité de la prestation doit être réglée au plus tard au début du 2^{ème} cours théorique. La carte bleue n'est pas prise (itinérance).

Tarifs des prestations hors formule

L'heure de cours particulière théorique (personnalisées) : 50€

La demi-heure de conduite supplémentaire : 40€

Fait le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »